



AVIS D'INITIATIVE ÉMIS PAR
LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
AU COURS DE SA SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2004

concernant

le budget 2005 des dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale

AVIS D'INITIATIVE RELATIF AU PROJET DE BUDGET 2005 DES DEPENSES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

**Avis du Conseil Economique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale.
16 décembre 2004**

Introduction

Ainsi qu'il y a procédé une première fois en 2003, le Conseil Economique et Social a décidé d'émettre à nouveau un avis d'initiative relatif au projet d'ordonnance fixant le budget général des dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale.

Le Conseil se concentre, dans son avis d'initiative, sur les dépenses ayant une répercussion sur les politiques influençant la vie économique et sociale de la Région de Bruxelles-Capitale. Il s'intéresse plus particulièrement cette année sur la mise en œuvre par les autorités publiques des engagements pris dans le cadre du Pacte social pour l'emploi des Bruxellois signé le 11 juin 2002, entre le Gouvernement et les interlocuteurs sociaux.

Le Conseil commente de manière détaillée l'évolution de certains postes classés par thème. L'ordre des thèmes abordés correspond aux principaux accents mis par le Gouvernement : économie, recherche scientifique, formation, emploi, logement, revitalisation des quartiers, environnement, politique de l'eau et énergie, dès lors qu'ils sont en rapport avec la vie économique et sociale de la région.

Avis

Contrat pour l'Economie et l'Emploi

Le Conseil relève avec intérêt que des moyens importants sont prévus dans les dépenses communes du Gouvernement pour le financement de mesures qui seront définies dans le cadre du contrat pour l'économie et l'emploi, lequel fera l'objet d'une concertation avec les interlocuteurs sociaux.

Dans ce cadre, le Conseil se félicite d'ores et déjà que la Région prévoit d'acquérir des terrains, inoccupés ou laissés à l'abandon, destinés à l'activité économique.

Analyses économiques et financières et prospective macroéconomique

Le Conseil approuve la création au sein de l'Administration régionale d'un service chargé d'analyses économiques et financières et de prospective macroéconomique.

Politique d'égalité des chances

Le Conseil constate que la Région augmente les moyens consacrés à la Politique d'égalité des chances en vue de prendre de nouvelles initiatives. Cette augmentation devrait rendre possible une politique structurée d'égalité des chances au sein de l'administration régionale et au niveau des pouvoirs subordonnés, ainsi que le développement d'une politique du « mainstreaming » du genre dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Le Conseil se déclare partie prenante de cette politique d'égalité des chances. Il pilote déjà, conformément aux prescriptions du Pacte social pour l'Emploi de 2002, une étude prospective portant plus spécifiquement sur les inégalités de traitement entre hommes et femmes sur le marché de l'emploi bruxellois et proposera à l'issue de cette étude un plan d'action spécifique.

Informatisation

Le Conseil se réjouit de l'accélération dans l'intensification des efforts (près de 50% par rapport à 2004) de mise en place d'une administration dynamique, souple et plus accessible. La volonté du Gouvernement de poursuivre ces efforts à l'avenir se traduit par la création d'un poste spécifique distinct dans le budget et dans la confirmation du statut de partenaire officiel du CIRB.

L'augmentation des crédits permettra, entre autres, de développer l'intranet bruxellois "IRISnet" en continuant à développer la technologie de bande large et en assurant la mise à jour du site portail bruxellois. A ce propos, le Conseil demande de prévoir, sur la base de bonnes conditions visant l'égalité, une consultation permanente du site portail pour que les organisations puissent se connecter à "IRISnet".

Enfin, le Conseil définit la nouvelle politique de soutien des projets informatiques et des nouvelles technologies dans le secteur hospitalier et des projets informatiques transversaux dans les organismes publics de la Région de Bruxelles-Capitale.

Développement économique

Globalement, le Conseil observe que les budgets consacrés à l'expansion économique demeurent stables. Il regrette cependant que des transferts budgétaires aient été effectués en faveur des moyennes entreprises au détriment des toutes petites entreprises et des petites entreprises.

Le Conseil constate avec satisfaction que le commerce devient un axe majeur de la politique économique du nouveau Gouvernement : non seulement la politique de revitalisation des 15 noyaux commerciaux est maintenue mais s'ajoute une dotation propre nouvelle importante pour une politique du commerce adaptée à l'ensemble du territoire régional.

Il remarque avec satisfaction une forte hausse, pour suivre la demande, des crédits pour la consultance (+16%) et pour les AR 123 et 258 (+46%), aides sans doute plus aisément accessibles pour toutes les entreprises.

Le Conseil constate que les subsides aux incubateurs demeurent identiques à 2004, tandis que les centres d'entreprises existants continuent à être financés dans le cadre de la revitalisation des quartiers. Il prend acte du projet de création de deux nouveaux centres d'entreprises à Schaerbeek et à Anderlecht.

Enfin, le Conseil appuie l'intention du Gouvernement de relancer une politique volontariste d'acquisition et d'équipement de terrains et bâtiments d'entreprises (nouveaux crédits d'engagement de 9.000.000 € en faveur de la SDRB).

Economie sociale

Le Conseil prend acte de l'intention du Gouvernement de mettre en oeuvre en 2005 les différents axes de l'économie sociale, notamment via l'agrément et le financement des initiatives locales de développement de l'emploi et des entreprises d'insertion tels que prévu par l'ordonnance du 18 mars 2004.

En ce qui le concerne directement, mais cela n'a, a priori, aucune incidence budgétaire, le Conseil rappelle qu'en vertu de l'ordonnance suscitée, une « Plate-forme de concertation de l'Economie sociale » doit être mise en place auprès du Conseil Economique et Social, dont la composition et le fonctionnement sont fixés par le Gouvernement.

Recherche scientifique

Le Conseil constate avec satisfaction que le budget alloué à la recherche scientifique à vocation économique a repris un rythme de croissance (+10%) en vue de contribuer à l'objectif de faire de l'Europe « l'économie de la connaissance la plus compétitive à l'horizon 2010 ».

Il salue également le soutien sensiblement accru à la R&D industrielle et au développement précompétitif, ainsi que le report des crédits, prévus et non utilisés en 2004, au titre de l'expansion économique pour les investissements généraux, effectué au profit du soutien à la recherche scientifique à vocation économique.

Le Conseil compte bien sur la reprise du « Plan de convergence », mis en œuvre durant la précédente législature mais arrêté en 2004, pour atteindre l'objectif de 3 % du PIB à l'horizon 2010.

Promotion du commerce extérieur

Sachant que qui ne progresse pas, recule, le Conseil déplore le fait de devoir constater un statu-quo à ce niveau par rapport à 2004. Cette situation rend impossible toute extension du réseau de représentation à l'étranger de même que toute proposition d'un programme d'action plus ambitieux aux entreprises bruxelloises. Le retard actuel par rapport à la Wallonie et à la Flandre sur le plan, entre autres, de la réalisation de brochures ou cahiers sectoriels risque, qui plus est, d'aggraver encore la situation.

Bref, le gel des efforts dans le domaine de la promotion du commerce extérieur en 2005 aura forcément des effets défavorables sur la visibilité de Bruxelles à l'étranger.

Transports publics

Globalement, le Conseil constate que le Gouvernement reste très attentif au développement des transports publics. Il apprécie ainsi la nouvelle politique régionale de développement de modes de déplacements doux, l'augmentation des dépenses engagées dans la lutte contre le vandalisme par le biais de l'accompagnement social, le renforcement des initiatives au niveau du programme de sécurité et la réalisation de l'accord gouvernemental en ce qui concerne les tarifs préférentiels (VIPO, transport gratuit des -12 ans et plus de 65 ans).

Dans ce cadre, le Conseil exprime ses espoirs que l'augmentation de 10 millions d'euros de la dotation de base de la STIB tienne compte de la réalisation de projets viables et rentables comme le RER.

Canal et installations portuaires

A ce niveau, le Conseil constate une augmentation d'un million et demi d'euros de la dotation au "Port De Bruxelles" reprise dans le contrat de gestion avec la Région pour la période 2002-2007.

Le Conseil estime que la priorité doit être donnée à la mise en route intégrale du terminal à conteneurs multimodal.

Le Conseil espère donc que l'augmentation de l'effort financier contribuera enfin à la concrétisation des initiatives politiques reprises ci-dessous :

- Le projet commun « Agence Régionale pour la Propreté - Port de Bruxelles » en la matière permet le transport des déchets ménagers par voie d'eau (au départ de la Digue du Canal à Anderlecht jusqu'au terminal à conteneurs à l'avant-port) ;
- L'amélioration, en collaboration avec la SNCB, du terminal à conteneurs multimodal à l'avant-port par un réaménagement du réseau ferroviaire;
- Dépenses spécifiques pour la publication et la diffusion de documents, voyages d'étude, campagnes, événements et études pour la promotion du port et du canal dans toutes sortes de domaines (socio-économique, emploi, tourisme, urbanisme, environnement...).

Rénovation urbaine et revitalisation des quartiers fragilisés

Le Conseil relève l'augmentation des crédits pour la rénovation urbaine, principalement circonscrite sur la revitalisation des quartiers fragilisés (+ 18,30 %).

Le Conseil apprécie l'idée du Gouvernement de re-concentrer les efforts sur un nombre plus limité de contrats de quartier, tout en s'attachant à trouver des solutions structurelles pour les contrats de quartier en cours qui présentent des fragilités structurelles.

Le Conseil relève également avec intérêt la concentration des opérations prévues par la SDRB sur les périmètres des contrats de quartier.

Environnement et économie d'énergie

Le Conseil observe que la subvention à l'IBGE augmente pour lui permettre la gestion des sols pollués.

Le Conseil apprécie l'intention du Gouvernement de démarrer un programme d'impulsion aux économies d'énergie (réalisation d'audits énergétiques, études de pré-faisabilité, investissements en énergie spécifiques et investissements à haute performance énergétique) qui s'adresse également au secteur privé.

Le Conseil relève également à ce sujet que les aides spécifiques aux entreprises dans le cadre de l'utilisation rationnelle de l'énergie, de l'eau, des matières premières et de la protection de l'environnement (ordonnance du 1er juillet 1993) seront revues pour intégrer les nouvelles normes européennes en matière environnementale. Cette réforme attendue s'inscrit parfaitement dans l'objectif du Pacte social pour l'emploi des bruxellois signé par le Gouvernement précédent et les interlocuteurs sociaux en juin 2002 et qui prévoit le ciblage et la contractualisation des aides économiques.

Politique foncière du Gouvernement

Le Conseil accueille favorablement l'attribution à la Régie foncière de la mission de dresser le cadastre de toutes les propriétés publiques bâties ou non, présentes sur le territoire régional. Cette banque de données permettra de connaître les disponibilités indispensables au redéploiement du logement et de l'activité économique. Il salue également l'intention du Gouvernement de réaliser un programme pluriannuel de rénovation des immeubles inoccupés appartenant aux pouvoirs publics en vue de leur (ré)-affectation aux fonctions les plus appropriées.

Le Conseil accueille favorablement la politique du Gouvernement visant à favoriser l'acquisition par les communes d'immeubles à vocation de logement laissés à l'abandon. Il souhaite que les communes puissent contribuer également à la réhabilitation d'immeubles abandonnés qui ont vocation à la fois de logements et d'activités commerciales ou d'ateliers.

Politique de l'Emploi

Le Conseil constate l'augmentation globale des crédits pour la division « Emploi » par rapport au budget initial 2004, conformément aux intentions du Gouvernement exprimées dans la déclaration gouvernementale.

Il constate, par ailleurs, que des engagements supplémentaires ou nouveaux de personnel sont prévus dans le cadre d'autres politiques, comme celle du logement, pour la mise en œuvre du « Plan Logement » et le recrutement d'ingénieurs et d'architectes qui viendront en aide aux sociétés de logement social, de gardiens de parcs dans le cadre de la politique de l'environnement, ainsi que l'engagement de trois cents agents contractuels subventionnés par les communes, dans le domaine de la sécurité.

Le Conseil s'étant, à plusieurs reprises, montré favorable à l'établissement d'un contrat de gestion entre le Comité de gestion de l'Office et le Gouvernement (cfr notamment son avis du 18 décembre 2003 sur l'Avant-projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 18 janvier 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Office Régional Bruxellois de l'Emploi), il constate avec intérêt qu'un crédit nouveau a été inscrit en vue permettre l'élaboration du contrat de gestion de l'ORBEM.

Le Conseil constate que des moyens sont dégagés pour créer un seul nouveau centre de référence en 2005. Il regrette à cet égard le manque d'ambition du Gouvernement alors que plusieurs projets de CDR sont en phase d'aboutissement. Le Conseil tient à rappeler que le Comité de Concertation Economique et Sociale (CBCES) avait, dans le contexte de la mise en œuvre du Pacte social, adopté en juin 2004 la création de plusieurs centres de référence.

Le Conseil apprécie la mise en oeuvre de chèques-Formation et de chèques-Nouvelles Technologies qui viendront compléter les chèques-Langues.

Le Conseil relève qu'une promotion « à grande échelle » des titres-services est prévue en 2005. Cette mesure devrait permettre à la Région de mieux lutter contre le travail au noir et de mettre sur le marché de l'emploi des travailleurs bruxellois peu qualifiés.

Le Conseil prend acte avec satisfaction que des moyens supplémentaires sont octroyés à l'ORBEM en vue de développer le Contrat de Projet Professionnel, dont le public-cible sera élargi.

Le Conseil prend acte qu'une cellule transversale sera créée au sein du Pacte territorial pour l'Emploi en vue de lutter contre les discriminations à l'embauche.

Le Conseil regrette que les moyens dégagés pour le tutorat, qui constitue une mesure efficace de formation en alternance, restent stationnaires. Il estime qu'une simplification administrative ainsi qu'une action de sensibilisation des employeurs aux avantages de cette formule devraient être menées.

Politique du logement

Le Conseil approuve sans réserve la mise en œuvre du « Plan logement » qui devrait voir le parc public de logements s'accroître de 5.000 unités durant la législature.

Conjointement, il estime, comme le Gouvernement, que la rénovation des logements sociaux existants devra être poursuivie.

Le Conseil considère que l'outil des Agences Immobilières Sociales doit être davantage soutenu pour qu'il contribue à augmenter la mise à disposition de logements aux bruxellois les plus démunis.

Le Conseil estime que l'augmentation de près de 20 % des moyens alloués au Fonds du logement, aussi bien pour les opérations de prêt social que pour l'aide locative, est appréciable eu égard à l'efficacité des activités de ce Fonds en faveur des ménages.

Le Conseil insiste pour que la Région poursuive et amplifie sa politique en faveur du logement moyen, en vue de maintenir et d'attirer à Bruxelles des ménages dont les revenus sont susceptibles d'augmenter les revenus moyens de la Région.

Promotion de l'image nationale et internationale de la Région de Bruxelles-Capitale

Le Conseil constate que l'enveloppe de la promotion de l'image de Bruxelles est maintenue.

Il approuve que le BITC se voit doté de moyens supplémentaires, tant concernant les aspects économiques du tourisme qu'au niveau de la promotion de l'image de Bruxelles, car, avec la fermeture du Palais des Congrès, il est plus que jamais nécessaire d'accentuer la promotion de Bruxelles de façon à y conserver nombre de manifestations.

Le Conseil rappelle à cet égard que les secteurs du congrès et du tourisme constituent des secteurs stratégiques pour Bruxelles.

Le Conseil s'interroge quant à la faiblesse des moyens dégagés pour réaliser des actions qui assureront la promotion de la Région de Bruxelles-Capitale dans son rôle de capitale internationale et comme destination incontournable.

Par ailleurs, le Conseil se réjouit qu'un programme d'action « investissements étrangers », ait été rédigé par l'Agence bruxelloise pour l'Entreprise. Il s'attend à ce que, avec un budget doublé en 2005, le programme ainsi établi atteigne, avec l'appui des attachés commerciaux, les objectifs concrets et mesurables annoncés.